Orléans, le 21 septembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Semaine de la mobilité 2016

Orléans et son AgglO : L'accessibilité

L'AgglO Orléans Val de Loire poursuit la mise en accessibilité de son réseau afin d'adapter l'offre de transports aux besoins réels des usagers et notamment des personnes à mobilité réduite.

La commission intercommunale pour l'accessibilité

Suite à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a mis en place une commission intercommunale pour l'accessibilité.
Son rôle consiste à :

- suivre les travaux de mise en accessibilité des équipements et services de l'agglomération,
- proposer des actions d'amélioration

Cette commission regroupe des représentants d'associations de personnes handicapées et des personnes âgées, des représentants des acteurs économiques, de l'agence régionale de santé (ARS), de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et des élus.

En parallèle à cette commission, des groupes de travail sont régulièrement organisés avec les associations de personnes handicapées pour prendre en compte les besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite dans les projets et tester l'accessibilité des équipements avant leurs mises en services.

➢ **Chiffres clés**

Fin 2015, le niveau d'accessibilité du réseau TAO était le suivant :

- **100 %** des véhicules circulant sur le réseau régulier sont accessibles (hors service de transport à la demande).
- En 2015, l'ensemble de ces véhicules (180 bus et 43 tramways) ont été équipés d'informations visuelles et sonores en temps réel.
- **35 %** des quais accessibles, regroupant 80% des montées.
- Chaque année, la communauté d'agglomération investit près **d'1 million d'euros** pour surélever et aménager les quais pour les personnes à mobilité réduite.

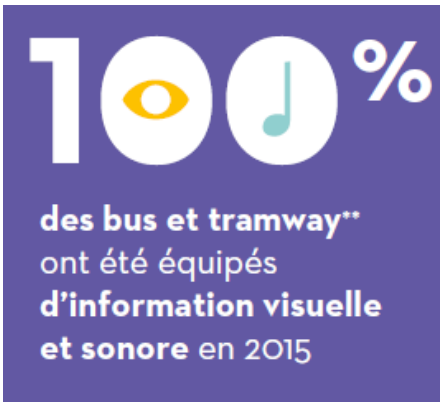

- En 2015, des travaux ont été réalisés sur **58 quais**, dont 6 sous maitrise d'ouvrage communale ; la signalétique aux arrêts de bus a été remplacée pour être plus lisible ;
- Des bornes d'informations voyageurs en temps réels (avec annonce sonore) ont été implantées sur **160 quais** et des adaptations ont été apportées à l'ensemble des distributeurs de titres de transport pour améliorer leur accessibilité pour les personnes déficientes visuelles.
- Ce programme de travaux va se poursuivre ces deux prochaines années, avec la mise en accessibilité déjà programmée d'au moins **180 quais** supplémentaires situés à proximité d'établissements recevant du public en situation d'handicap, à forte fréquentation ou formant un pôle de correspondance.

Contact Presse : Marine Musette | marine.musette@orleans-agglo.fr | www.orleans-agglo.fr | Tel. 02 38 79 29 98

Le service TPMR

- **Vers une évolution de service**

Depuis 2012, Keolis, le délégataire des transports en commun de l'AgglO, travaille à l'amélioration du service TPMR. Ainsi, depuis le début de l'année 2016, le service TPMR a évolué pour répondre toujours mieux aux besoins des usagers en situation de handicap.
En 2017, le service continuera d'adapter son offre avec :

- Une extension de ses horaires,
- Un fonctionnement sans interruption tout au long de la journée,
- Un prolongement en soirée une fois par semaine.

- **Une nouvelle commission d'admission au service TPMR**

Pour améliorer l'accès au service TPMR, l'AgglO Orléans Val de Loire et Keolis mettent en place une commission d'admission pour formuler un avis sur les demandes d'accès au service TPMR et mieux orienter les usagers.

La commission d'admission au service TPMR réunit un médecin, un ergothérapeute, un représentant de Keolis et un représentant de l'AgglO. Elle se penchera sur le cas des personnes ayant des difficultés temporaires ou permanentes de se mouvoir sur le réseau classique.

Les personnes déficientes visuels et/ou en fauteuil roulant et titulaire d'une carte d'invalidité à plus de 80% ont toujours accès de plein-droit au service et ne sont pas concernés par cette commission.

La première commission se réunira le 14 octobre. Elle s'accompagnera d'une journée d'information pour l'ensemble des nouveaux usagers. Cette journée sera l'occasion de présenter le service, son règlement et son fonctionnement, de discuter et de répondre aux interrogations des usagers et de trouver des solutions aux besoins en déplacement de chacun.

Enfin pour les personnes à qui l'accès au service TPMR serait refusé, la commission leur proposera une solution d'accompagnement temporaire pour les guider sur le réseau de transports.

Le saviez-vous ?

géonomie
Digitalisation des mobilités urbaines
Solutions de tracking et optimisation des parcours

" La géonomie est la science des rapports entre les sociétés humaines et leur environnement naturel "

Cette start-up résidente du Lab'O a pour projet de développer des solutions d'aide à l'humain, que ce soit dans les déplacements ou simplement la vie quotidienne. Les technologies naissantes permettent de nouveaux usages, modes de consommation ou encore de vie.
Systèmes d'analyse de données, de localisation, de marketing contextuel ou d'assistance : Géonomie a pour vocation de placer des liens entre le consommateur, le patient ou l'utilisateur avec l'environnement dans lequel il évolue. Interagir, partager, en temps réel, en tout lieu, à toute heure... L'expérience utilisateur n'a désormais pour limites que celles qui lui sont imposées.
Première du genre en Europe, l'application Eskelias a pour objectif d'aider 80 % des personnes porteuses d'un handicap (moteur, mental) à se déplacer dans des conditions optimales, prenant en compte leurs demandes et besoins.